



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de Adjoint de recherche et de formation, BAP J « Adjoint-e en gestion administrative» organisé par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier

La Présidente de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J « Adjoint-e en gestion administrative », organisé par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est composée ainsi qu'il suit :

Madame Valérie DANGLES - Présidente de la commission - Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Madame Elisabeth TRABELSI - Membre de la commission – Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Monsieur Sébastien BOYER – Membre de la commission - Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Article 2 : La Présidente de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 13/05/2024

La Présidente de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier

P.O. Myriam Carcassès VP GA

Odile Rauzy

